

CHARTRE RELATIVE A L'ORGANISATION DE LA SORTIE DES PATIENTS DES CHCM

Madame, Monsieur,

Vous (ou l'un de vos proches) êtes hospitalisés dans un des services de nos établissements. Vous recevrez au cours des prochains jours **tous les soins nécessaires à votre prise en charge**.

Sachez que **la préparation de votre sortie sera abordée dès les premiers temps de votre séjour**. En effet, de la bonne préparation de cette dernière, dépendra également la durée de votre hospitalisation mais aussi la poursuite de votre prise en charge dans des conditions favorisant votre rétablissement.

Selon vos besoins, différentes modalités de sortie pourront vous être proposées :

- Un retour à domicile, avec ou sans plan d'aide ;
- Une Hospitalisation A Domicile (HAD), sur prescription et dans le cadre d'un projet thérapeutique déterminé et avec l'accord de votre médecin traitant ;
- Un Soin de Suite et de Réadaptation (SSR), sur prescription et dans le cadre d'un projet de rééducation précis ;
- Une entrée en Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) ou Unité de Soins de Longue Durée (USLD), sur constitution d'un dossier d'admission ;
- Un Hébergement Temporaire en EHPAD ou structure privée de votre choix ;
- Un transfert dans un autre établissement de santé pour assurer les suites de soins nécessaires à votre prise en charge thérapeutique.

Sachez que toutes les sorties nécessitent **une préparation minutieuse, anticipée et concertée**. Aussi, nous sollicitons votre participation, ainsi que celle de votre entourage, pour collaborer aux projets de sortie qui pourront être élaborés avec les équipes soignantes. Pour ce faire, vous serez amenés à rencontrer plusieurs acteurs (cadre de santé, assistante sociale, équipes transversales, etc..). Nous vous remercions par avance de l'accueil que vous leur réserverez.

Nous attirons par ailleurs votre attention sur le fait que certaines sorties peuvent se trouver retardées alors même qu'aucun soin n'est plus nécessaire. C'est la raison pour laquelle, votre compréhension et votre aide seront requises pour **envisager ensemble des solutions de sortie alternatives**.

CHCM-FTR-802 v1 - Mai 2020

GROUPEMENT HOSPITALIER DE TERRITOIRE CENTRE MANCHE

715, RUE DUNANT - 50 009 SAINT-LÔ CEDEX - WWW.CH-STLO.FR - TÉL. 02 33 06 33 33

2 RUE DE LA GARE - 50200 COUTANCES - WWW.CH-COUTANCES.FR - TÉL. 02 33 47 40 00



L'établissement de santé qui vous accueille se doit en effet d'assurer **une fluidité des parcours de soins** :

- en accueillant au bon moment les patients qui requièrent un niveau de soin, que seule la structure hospitalière peut leur apporter
- et en assurant la sortie de ceux dont les suites de soins peuvent être organisées à un autre échelon.

Rappelons enfin, que selon l'article R 1112-58 du Code de la Santé Publique, il est établi que « *lorsque l'état de santé de l'hospitalisé ne requiert plus son maintien dans l'un des services de l'établissement, sa sortie est prononcée par le directeur sur proposition du médecin chef de service. Le directeur ou son délégué signe la formule d'exeat sur la fiche individuelle du malade* ».

Dans l'intérêt de tous, nous vous invitons à prendre conscience et à respecter les principes fondamentaux déclinés ci-dessous :

NOS ENGAGEMENTS :

1. Vous associer, ainsi que votre entourage, aux démarches entreprises pour organiser au mieux votre sortie
2. Vous informer le plus rapidement possible de la date de votre sortie
3. Vous remettre un dossier complet de sortie garantissant la continuité de vos soins

VOS ENGAGEMENTS :

1. Accepter le principe d'une sortie organisée le matin *
2. Consentir à l'admission dans la première structure d'aval adaptée à votre prise en charge
3. Envisager des solutions temporaires avant l'admission dans le service d'aval attendu

Parce que votre contribution est une garantie supplémentaire du bon déroulement de votre séjour hospitalier, je vous remercie pour votre implication dans les projets de soins qui vous seront proposés par les professionnels de l'établissement.

** Si vous êtes hospitalisé(s) au Centre Hospitalier de Saint-Lô, vous serez orienté vers le Salon de Sortie dans l'attente de votre départ de l'établissement.*